

Annonces légales

Avis de modification de la gérance

DE LA MAIE

EARL Au capital de 157 110 €

Siège social : 509 Chemin des Semaises 38330 SAINT-ISMIER
RCS Grenoble 817 694 094

ASSP du 01/07/2022, Mme Mathilde JAY dmt 150 Impasse des papillons 38920 CROLLES a été nommée cogérante de la société ce jour. Mention faite au RCS de Grenoble.

EQUIP AGRI

SARL au capital de 160 800 €

Siège social 281 imp du Tilleul
38470 BEAULIEU
RCS GRENOBLE 489 635 763

Par décision de l'AGE du 30/06/2022, il a été décidé de nommer Mr Aurélien PACHOT demeurant 141 imp du haut Barret 38160 ST VERAND et Mr Quentin THONIEL demeurant 83 chemin du Ruy 38690 BEVENAIS en qualité de co-gérants en remplacement de Mme Béatrice MARIN et de Mr Bernard LAPIERRE à compter du 1er juillet 2022.

Modification au RCS de Grenoble

Avis de cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date à Grenoble du 28 juin 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Grenoble 3 le 5 juillet 2022 (Dossier 2022 00036524 référence 3804P03 2022 A 03267), La Société **LES FILS A GRENOBLE**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est sis à GRENOBLE (38000), 2 rue Saint-Hugues, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 500 697 347, a cédé à la Société **CHEZ LAU**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé à GRENOBLE (38000), 2 rue Saint-Hugues, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 913 965 828, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, connu sous l'enseigne LES FILS A MAMAN, situé et exploité à GRENOBLE (38000), 2 rue Saint-Hugues, moyennant le prix de 109.200 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 89.600 € et aux éléments corporels pour 19.600 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 28 juin 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au Cabinet de Maître Alexandre SITBON, Avocat, sis à PARIS (75015), 80 avenue de Breteuil, où domicile a été élu à cet effet.

Avis de vente de fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 02/05/2022, enregistré au SPFE de GRENOBLE 3 le 27/05/2022, dossier 2022 00025556, réf. 3804P03 2022 A 02585, la **SARL VERCORS AVENTURE**, au capital de 7 622,45 euros, siège social 695 route de Grenoble - 38250 LANS EN VERCORS, 398 434 233 RCS GRENOBLE, a vendu à la **SARL V.A.**, au capital de 1500 euros, siège social 222, rue du Lycée Polonais - 38250 VILLARD DE LANS, 912 563 053 RCS GRENOBLE, la branche de fonds de commerce de prestations de services d'été dite « sèche » relative au canyoning, escalade, via ferrata, via Cordata, alpinisme, spéléologie, randonnée pédestre, VTT, sans matériel, dépendant de son fonds de commerce d'exploitation d'un parcours d'accrobranche, vente de séjours tout compris (enseignement, hébergement et transport) et organisation de séminaires, exploité 695 route de Grenoble 38250 LANS EN VERCORS, au prix de 50.000 €.

Transfert de propriété au 02/05/2022.

Oppositions reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales chez Me Thierry LANDA, avocat, 441 rue Charles de Gaulle, Ecoentre 38920 CROLLES.

P. avis unique

Avis de modification de régime matrimonial

SCP Philippe LINTANFF**et Véronique TERRY**

Notaires associés

11 B, Cours Vallier
38160 ST MARCELLIN

Suivant acte reçu par Maître TERRY, le 11 juillet 2022, M. Jean-Paul Michel GUILHERMET et Mme Jocelyne Colette Françoise CAILLAT, son épouse, dem. ens. à SAINT HILAIRE DU ROSIER (Isère), 1150 Route de Saint Lattier, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de VINAY (Isère), le 20 mars 1971, ont déclaré conserver leur régime matrimonial et Monsieur GUILHERMET a fait apport à ladite communauté de divers biens immobiliers lui appartenant en propre.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître TERRY

où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander

l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Avis de fusion

Agence J.P. MILLE & AssociésSociété par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 eurosSiège social : 2 090 Route de Chamont - 38890 SAINT-CHEF
RCS Vienne 798 933 982

1) Par convention sous seing privé, à SAINT CHEF du 17/05/2022, FORMERA FRANCE et Agence J.P. MILLE & Associés ont établi un projet de fusion, aux termes duquel FORMERA FRANCE faisait apport, à titre de fusion à Agence J.P. MILLE & Associés sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de FORMERA FRANCE devant être dévolue à Agence J.P. MILLE & Associés dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par décision de l'associé unique de FORMERA FRANCE du 22/06/2022 et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Agence J.P. MILLE & Associés du 22/06/2022.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de Agence J.P. MILLE & Associés a procédé à une augmentation de capital de 3 500 euros, pour le porter de 5 000,00 euros à 8 500 euros, au moyen de la création de 70 actions nouvelles, de 50,00 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de FORMERA FRANCE à raison de 250 parts sociales de FORMERA FRANCE pour 70 actions de Agence J.P. MILLE & Associés.

La prime de fusion s'élève à un montant de 66 500 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 22 juin 2022. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 31 décembre 2021 minuit, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par FORMERA FRANCE depuis le 31 décembre 2021 et le 22 juin 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de Agence J.P. MILLE & Associés et considérées comme accomplies par Agence J.P. MILLE & Associés depuis le 31 décembre 2021.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 22/06/2022, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Agence J.P. MILLE & Associés a modifié les articles 2, 3, 4, 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : **ARTICLE 6 – APPORTS**

Ancienne mention :

Les soussignés ont fait les apports suivants à la société :

- Monsieur MILLE Jean-Pierre souscrit la somme en numéraire de 4 000 euros, quatre mille euros

- Madame MILLE Véronique souscrit la somme en numéraire de 1 000 euros, mille euros

Total des apports : 5 000 euros

Nouvelle mention :

Les soussignés ont fait les apports suivants à la société :

- Monsieur MILLE Jean-Pierre souscrit la somme en numéraire de 4 000 euros, quatre mille euros

- Madame MILLE Véronique souscrit la somme en numéraire de 1 000 euros, mille euros

Total des apports : 5 000 euros

Aux termes d'un projet de fusion du 17 mai 2022, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire le 22 juin 2022, FORMERA FRANCE a fait apport, à titre de fusion, à Agence J.P. MILLE & Associés, de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif, l'actif net apporté s'est élevé à 70 000 euros. Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 3 500 euros. La fusion a dégagé une prime de fusion d'un montant de 66 500 euros.

ARTICLE 7 - CAPITAL**Ancienne mention Capital :** 5 000 euros**Nouvelle mention Capital :** 8 500 euros**ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIAL****Ancienne mention :** Agence J.P. MILLE & Associés**Nouvelles mention :** SHINGI L'expertise environnementale**ARTICLE 3 – OBJET**

Ancienne mention : La réalisation en prestation de service des activités d'expertise, de conseil, de réalisation d'audit, de formation ou toute autre prestation intellectuelle dans les domaines de l'agriculture, l'environnement et les activités connexes et complémentaires. La réalisation d'application, ou la vente, de spécialités destinées à la protection des plantes, à l'amélioration de leur croissance, de leur culture ou de leur aspect. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Nouvelle mention : La réalisation en prestation de service des activités d'expertise, de conseil, d'accompagnement, de réalisation d'audit, de formation ou toute autre prestation intellectuelle dans les domaines de l'agriculture, l'environnement, l'agroalimentaire et les activités connexes et complémentaires. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**Ancienne mention :** 2 090 Route de Chamont - 38890 SAINT-CHEF**Nouvelle mention :** 140 Chemin de la Corbière - 38490 LES ABRETS-EN-DAUPHINE

Avis de dissolution

FORMERA FRANCE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 500,00 euros

Siège social : 140 Chemin de la Corbière - 38490

LES ABRETS-EN-DAUPHINE
RCS Vienne 521 052 084

ASSP du 22/06/2022, l'associé unique a approuvé le traité de fusion du 22/06/2022, prévoyant l'absorption de FORMERA FRANCE par Agence J.P. MILLE & Associés, Société par actions simplifiées au capital de 5 000 €, 798 933 982 RCS Vienne, dont le siège social est situé 2090 Route de Chamont 38890 SAINT-CHEF. En csq, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de FORMERA FRANCE, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée. L'assemblée générale extraordinaire des associés de Agence J.P. MILLE & Associés, Société absorbante, réunie le 22/06/2022, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de FORMERA FRANCE sont devenues définitives à cette date.

Pour avis, le représentant légal**SOCIETE DU MONT GUILLERME**

SARL au capital de 15 000 €

Siège social : 47 avenue Général

Leclerc - Espace 47 38200 VIENNE RCS VIENNE 430 451 922

Le 24.06.2022 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SOCIETE DU MONT GUILLERME au profit de la société JSJ HOLDING, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Vienne.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Vienne.

Avis de clôture de liquidation

Société Civile Immobilière Beckley Mabilo

en liquidation

Capital de 2 000 €

Siège social à SASSENAGE (38360) 6, allée Guy de Maupassant

RCS GRENOBLE 532 326 048

L'AGE du 30.06.2022 : après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Mme Koumbo MABILO épouse BECKLEY, demeurant 6, allée Guy de Maupassant - 38360 SASSENAGE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de la liquidation et l'AGE du 30.06.2022 sont déposés au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE

Pour avis.**Le liquidateur**

Avis de dissolution et de clôture de liquidation

Dénomination : **SARL 38 AUTOCONDUITE**

Forme : SARL

Capital : 4000 EUROS

Siège social : 13 AVENUE LEON BLUM 38100 GRENOBLE

N° RCS : 851 513 614 000 12.

Ville du greffe : DE GRENOBLE.

Par décision : AGE.

Date de l'assemblée : 30/04/2022

Date effet : 30/04/2022

Liquidateur, Mr DUBOIS PAGONN LUC BERTRAND ET MR GHOUAL YANIS :

Adresse du liquidateur :

L'AGE/AGO du 30/04/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2022, nommé en qualité de liquidateur Mr GHOUAL YANIS

- Et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Grenoble.

L'AGE du 30/04/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat. Elle a prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 30/04/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Grenoble.

AUTO CONCEPT, EURL au capital de 1 000 € - Siège social : 6 Place Saint Christophe, 38120 SAINT EGREVE - RCS GRENOBLE 510 878 531 - L'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2022 a décidé la dissolution de la société à compter du 31/05/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur ZOUAOUI Rachid, demeurant 262 Route de Champ Chabert, 38500 LA BUISSE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

L'AGE du 31/05/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2022. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce.

Vos annonces légales sont reçues
jusqu'au mardi 12h pour parution le jeudi**Pour vos Annonces légales :****un numéro 04 38 49 91 76****un mail annoncelegale@terredauphinoise.fr****Et un site dédié terredauphinoise.fr -****un service immédiat**